

## Article 2 de l'arrêté du 7 avril 2021 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques basse tension et les références des normes applicables en la matière

Date de mise à jour : 13 Juillet 2023

### Notre analyse

Les travailleurs chargés d'exécuter les travaux sous tension présentés à l'article 1er de ce même arrêté doivent être titulaires de l'habilitation électrique prévue à l'article [R4544-11](#) du Code du travail.

A noter, l'article R4544-11 est également commenté dans notre outil. Vous le retrouverez notamment dans le thème Risque électrique > Travaux au voisinage ou sur des installations électriques > Habilitations électriques.

## Article 2 de l'arrêté du 7 avril 2021 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques basse tension et les références des normes applicables en la matière

Les travailleurs chargés d'exécuter les travaux sous tension définis à l'article 1 sont titulaires de l'habilitation spécifique prévue à l'article R. 4544-11 du code du travail.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Que doit prévoir l'employeur pour les interventions élémentaires sur une installation électrique en basse tension ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Qu'est-ce que l'habilitation électrique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Risques électriques : n'intervenez pas sans habilitation électrique

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Habilitation électrique : modèle de titre d'habilitation à télécharger et à remplir

Cliquez ici pour accéder à cet outil